

mixte, alliée à une demande que l'on prévoit forte de crédits commerciaux, maintiendra la demande pressante de financement concessionnel.

On s'attend, par ailleurs, à ce que persiste, dans l'optique de la gestion globale des ressources affectées au programme du Compte du Canada, le déséquilibre existant actuellement entre la demande et l'offre limitée de fonds. Ce déséquilibre résulte en partie d'un chevauchement des efforts de marketing entrepris, d'une part par les exportateurs canadiens, d'autre part par le gouvernement, efforts qui se sont multipliés au cours des années 1980 et dont on voit actuellement les résultats; il provient également de la nécessité pour le gouvernement de continuer à gérer de façon prudente ses ressources financières, et tout particulièrement ses ressources budgétaires, au cours de cette période de restrictions. Il n'est donc pas possible, compte tenu des circonstances et du montant limité des fonds disponibles, de satisfaire la totalité des demandes d'appui lié au Compte du Canada. Il s'ensuit que la SEE continuera à tenir les exportateurs et leurs associations informés des constrictions budgétaires, en vue de mieux rapprocher les demandes de financement des exportateurs (et tout particulièrement leurs demandes de financement concessionnel) et les niveaux de disponibilité projetés des fonds.

Les grands critères d'admissibilité régissant l'approbation d'une opération donnée relativement à l'appui du Compte du Canada demeurent inchangés. C'est ainsi que :

seules seront prises en considération les opérations que le Conseil d'administration de la SEE ne peut imputer au Compte de la Société;

chaque opération proposée sera examinée à la lumière d'un certain nombre de critères précis d'intérêt national et seules seront appuyées celles que le ministre du Commerce extérieur estimera être dans l'intérêt national; et

chaque opération appuyée nécessitera l'approbation du Cabinet.

8.2 Plan des dépenses

Le tableau 8.2.1 ci-dessous donne un aperçu du Plan des dépenses. Basés sur les prévisions de la SEE au 30 septembre 1990, les niveaux de référence pour 1990-1991 sont d'ores et déjà fortement engagés. Ces prévisions sont elles-mêmes basées sur les projections de la SEE en matière de besoins découlant de transactions signées et de l'encours des approbations de principe.